

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil
communal
du mercredi 3 mai 2017

N° 9/ 2016-2021

Présidence de **M. Baptiste MULLER**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués

88 sont présents,

12 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**) : **BARBLAN Tobias, CORREIA DA ROCHA Patricia, DE BELAY Rosemary, DESARZENS Noémie, ELSIG Céline, LAMBERT-CAVERSACCIO Laurence, LOFOCO Nicola, PALMIERI Sandra, REY Cécile, SARDY Soleille, WEISSEN Josef, ZUGER Magali**

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**) : aucun

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2017.
2. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Nomination de la commission chargée de l'étude de la motion des Vert'Libéraux "Pour une mobilité morgienne fluide prenant en compte tous les moyens de déplacements, en privilégiant la mobilité douce" (PSIG).

6. Préavis de la Municipalité :

N° 18/5.17 Demande d'un crédit de CHF 200'000.00, subventions non déduites, pour le remplacement de la production de chaleur du Vignoble, la mise en sécurité du galetas et la mise à niveau électrique; (PLR) - 1^{re} séance de commission : jeudi 11 mai 2017, à 18 h 30, au Vignoble;

N° 21/5.17 Demande d'un crédit de CHF 390'000.00 pour le remplacement de la conduite de transport d'eau potable et la pose d'une conduite de gaz naturel dans la route du Village, à Echichens, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduite; (VER) – 1^{re} séance de commission : mercredi 10 mai 2017, à 18 h 30, en salle des commissions;

7. Rapport de la Municipalité :

N° 22/5.17 Réponse au postulat du Groupe des Verts "Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : Pourquoi pas ?" (PSIG) – 1^{re} séance de commission : mardi 9 mai 2017, à 18 h 30, en salle Henri-Perregaux.

8. Rapport de commission :

N° 13/5.17 Demande d'un crédit de CHF 1'314'000.00, subventions et participation de tiers non déduites, pour la création d'un carrefour à feux à l'intersection entre la rue Saint-Domingue et l'avenue des Pâquis, pour l'adaptation du carrefour avenue des Pâquis – avenue de Peyrolaz – demi-jonction autoroutière de Morges-Est à la mobilité douce et pour la participation communale à la mise à jour de la régulation du carrefour Plan-Muret.

9. Motion du Groupe des Verts "Pour plus d'accessibilité au lac et aux berges pour tous, flore, faune et humains" – Développement.
10. Interpellation Frédéric Vallotton et consorts "Pour une manipulation appropriée de nos archives" – Réponse de la Municipalité.
11. Interpellation du Groupe PLR "Commission consultative Suisses-Etrangers : quand saine gestion et fantaisie ne font pas bon ménage" – Réponse de la Municipalité.
12. Postulat David Guarna "Encourager l'utilisation de vélos en libre-service" – Dépôt et développement.
13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
14. Questions, vœux et divers.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 avril 2017
- Municipalité en bref N° 19/5.17
- Communication de la Municipalité N° 20/5.17 – Rapport concernant les demandes d'autorisations générales

- Préavis de la Municipalité N° 18/5.17 Demande d'un crédit de CHF 200'000.00, subventions non déduites, pour le remplacement de la production de chaleur du Vignoble, la mise en sécurité du galetas et la mise à niveau électrique; (PLR) - 1^{re} séance de commission : jeudi 11 mai 2017, à 18 h 30, au Vignoble.
- Préavis de la Municipalité N° 21/5.17 Demande d'un crédit de CHF 390'000.00 pour le remplacement de la conduite de transport d'eau potable et la pose d'une conduite de gaz naturel dans la route du Village, à Echichens, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduite; (VER) – 1^{re} séance de commission : mercredi 10 mai 2017, à 18 h 30, en salle des commissions.
- Rapport de la Municipalité N° 22/5.17 – Réponse au postulat du Groupe des Verts « Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : pourquoi pas ? »
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 13/5.17 Demande d'un crédit de CHF 1'314'000.00, subventions et participation de tiers non déduites, pour la création d'un carrefour à feux à l'intersection entre la rue Saint-Domingue et l'avenue des Pâquis, pour l'adaptation du carrefour avenue des Pâquis – avenue de Peyrolaz – demi-jonction autoroutière de Morges-Est à la mobilité douce et pour la participation communale à la mise à jour de la régulation du carrefour Plan-Muret.
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation Frédéric Vallotton et consorts « Pour une manipulation appropriée de nos archives »
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation du Groupe PLR « Commission consultative Suisses-Etrangers : quand saine gestion et fantaisie ne font pas bon ménage ».
- Calendrier des séances du Conseil communal pour l'année législative 2017-2018
- Comptes de l'exercice 2016

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2017.

Mme la Secrétaire Tatyana LAFFELY JAQUET apporte les modifications suivantes :

Page 168 : M. Benjamin Gaillard s'était excusé auprès de son chef de groupe. Son nom doit figurer parmi les personnes excusées.

Page 179 : Intervention de M. Mario Pasqualone, 3^{ème} paragraphe, fin de la 3^{ème} ligne « le travail **du coordinateur** sera précieux » et non « de ce TSP ».

Page 189 : Intervention de Mme Janine Devaud, fin du premier paragraphe, la phrase correcte est : « Si M. Jotterand n'avait pas eu le courage de se lancer pour demander de l'aide, **ce n'est certainement pas Tamedia qui aurait soutenu la Ville de Morges.** »

Page 190 : Intervention de M. Pascal Gemperli, 2^{ème} paragraphe, dernière phrase « Une autre forme d'organisation telle qu'une association ou une coopérative lui aurait semblé plus adaptées **pour demander des fonds publics** ».

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Nomination d'un membre de la Commission de recours en matière d'impôts.

M. Jean-Pierre MORISSETTI présente la candidature de M. Gregory Tamagni du Groupe UDC pour remplacer M. Alexandre Oliveira dans l'exercice de cette fonction. Aucune autre candidature n'est proposée, M. Tamagni est nommé et remercié.

3. Communications du Bureau.

M. le Président Baptiste MULLER annonce quatre communications.

- Le nouveau règlement du Conseil communal rentre en vigueur dès cette séance. Un règlement a été distribué à chaque conseiller. Les personnes absentes le recevront par courrier.
- Concernant le Registre des intérêts, le Bureau fera parvenir à chacun un document à remplir. Les réponses seront condensées et un document unique sera élaboré.
- Remerciements à toutes les personnes qui se sont engagées dans le cadre du travail de dépouillement des élections cantonales du 30 avril. Le travail a été effectué avec efficacité, malgré le contretemps rencontré lors de la saisie des résultats sur la plateforme informatique. Il n'était en effet pas prévu que chaque bulletin doive être saisi dans le système Votelec, ce qui a porté l'annonce des résultats à 18h00 pour le Grand Conseil et 18h30 pour le Conseil d'Etat. Un grand merci aux employés de la Ville qui sont restés pour aider le Bureau à terminer dans des délais acceptables. Félicitations également aux élus de la Ville de Morges, soit Mme Sylvie Podio et Mme Aline Dupontet, M. Vincent Jaques et M. Yves Paccaud,

- Le 21 mai prochain la population votera sur la loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie, et le 2^{ème} tour des élections cantonales. Le Bureau électoral fonctionnera en mode élargi, une dizaine de personnes parmi les conseillers et conseillères sont nécessaires pour le bon fonctionnement du dépouillement. Les personnes volontaires sont priées de prendre contact avec le président ou la secrétaire.

4. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic Vincent JAQUES excuse l'absence de Mme la Municipale Sylvie PODIO, retenue pour des raisons familiales et annonce deux communications orales.

DESSERTES LACUSTRES DE LA REGION MORGIEENNE

M. le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes :

« Considérant le fort potentiel touristique de leur région, les Municipalités de Morges, Saint-Prex et Saint-Sulpice estiment que la période estivale durant laquelle leur débarcadère est desservi quotidiennement par les lignes de la Compagnie générale de navigation (CGN) est trop restreinte. Elles souhaiteraient que l'éventualité d'une extension de l'horaire d'été soit étudiée en vue d'étendre l'offre touristique régionale au-delà des vacances scolaires, comme cela est par exemple pratiqué sur le Haut-lac qui dispose d'une desserte journalière au printemps comme à l'automne.

De plus, la convergence des lignes de Navibus actuelles sur le débarcadère d'Ouchy entraînent des problèmes de capacité pour les transports publics lausannois, notamment sur la partie inférieure du métro M2. La très bonne compatibilité de l'interface lac/gare de Morges couplée au développement à court terme de l'offre de transports publics en direction de l'ouest lausannois et des hautes écoles plaide en faveur de l'ouverture de lignes de Navibus à destination de Morges.

Une rencontre technique entre les représentants de la Ville de Morges, de Région Morges et de la CGN a permis d'initier plusieurs réflexions en ce sens. À l'heure actuelle et considérant uniquement la flotte existante des solutions à court terme pourraient être mises en place. Il s'agirait par exemple de prolonger les doublures d'heures de pointe entre Evian et Lausanne jusqu'à Morges.

Considérant ce qui précède, la Municipalité de Morges, soutenue par les Municipalités de Saint-Sulpice et de Saint-Prex ainsi que par Région Morges a récemment adressé un courrier à Mme Nuria Gorrite, Cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), afin que son département étudie l'opportunité de développer l'offre de transports lacustres dans la région morgienne. La Municipalité ne manquera pas de tenir le Conseil Communal au courant de l'avancée de ces réflexions. »

PROJET DE FRESQUE A LA HALTE DE MORGES/ST-JEAN

M. le Syndic Vincent JAKUES s'exprime en ces termes :

« En juin 2016, la Municipalité apprenait avec plaisir la mise à disposition par l'Office fédéral des routes (OFROU) d'une surface de la Halte de Morges St-Jean pour la réalisation d'une fresque. A cette occasion, la Municipalité a souhaité impliquer les jeunes de la région en leur proposant ces murs pour un projet de graffiti supervisé par M. E. Sauvaigo, graffeur reconnu et auteur de nombreuses réalisations dans le canton. Son équipe est constituée de 8 personnes expérimentées souhaitant accomplir une fresque ayant pour thèmes le cinéma et les dessins animés.

Ce projet vise à faire connaître au plus grand nombre cet art urbain longtemps stigmatisé et associé à des pratiques illégales dans la commune. Cette initiative menée avec l'accord de la Confédération permettra ainsi d'encadrer la réalisation de fresques dans des lieux appropriés et approuvés par les autorités. Elle pourrait laisser entrevoir, en cas de succès, une collaboration durable avec les équipes de graffeurs de la région.

Nous vous invitons à venir découvrir toute l'équipe et l'évolution de son travail artistique dès le 6 mai et ceci durant 1 mois à la Halte de Morges St-Jean, au niveau du passage inférieur pour piétons. »

Mme la Municipale Mélanie WYSS présente les comptes de l'exercice 2016, transmis aux Conseillers sous la forme d'une brochure.

M. le Président Baptiste MULLER ouvre la discussion sur les communications du Bureau et de la Municipalité.

M. Pierre Marc BURNAND intervient sur le calendrier des séances du Conseil communal pour l'année législative 2017-2018. Il pense que le mercredi 4 avril n'est pas très opportun car c'est le mercredi qui suit le week-end pascal. Une séance de préparation aurait donc lieu le lundi de Pâques et la séance se tiendrait dans la première semaine des vacances scolaires, ce qui est contraire à l'usage. Il demande d'étudier la proposition de fixer la séance du Conseil plutôt au mercredi 28 mars 2018.

5. Nomination de la commission chargée de l'étude de la motion des Vert'Libéraux « Pour une mobilité morgienne fluide prenant en compte tous les moyens de déplacements, en privilégiant la mobilité douce ».

Présidence au Groupe PSIG.

Les commissaires sont :

Ludivine GUEX	Alice DE BENOIT	Cyril NUSSBAUM
Rémi PETITPIERRE	Marc BALLY	
Laurence LAMBERT-CAVERSACCIO	Jacques-Alain DUFAUX	

M. le Président Baptiste MULLER invite les commissaires à se réunir en fin de séance afin de fixer la date de la première séance.

6. Préavis de la Municipalité :

N° 18/5.17 Demande d'un crédit de CHF 200'000.00, subventions non déduites, pour le remplacement de la production de chaleur du Vignoble, la mise en sécurité du galetas et la mise à niveau électrique.

Présidence au Groupe PLR.

La première séance de commission se tiendra le jeudi 11 mai 2017 à 18 h 30 au Vignoble.

Les commissaires sont :

Lionel DAUTREPPE	Eric DECOSTERD	Jean-Pierre MORISETTI
Sylviane TRUDU	Jacques-Alain DUFAUX	
Sylvie FAY	Yves MENETREY	

N° 21/5.17 Demande d'un crédit de CHF 390'000.00 pour le remplacement de la conduite de transport d'eau potable et la pose d'une conduite de gaz naturel dans la route du Village, à Echichens, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduite.

Présidence au Groupe des Verts.

La première séance de commission se tiendra le mercredi 10 mai 2017, à 18 h 30, en salle des commissions.

Anne-Françoise COSANDEY	Catherine HODEL	Sylvain BOLLIGER
Cécile REY	Françoise ADLER	
Brigitte COENDOZ	Katia CID	

7. Rapport de la Municipalité.

N° 22/5.15 Réponse au postulat du Groupe des Verts « Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : pourquoi pas ? ».

Présidence au Groupe PSIG.

La première séance de commission se tiendra mardi 9 mai 2017 à 18h30 en salle Henri-Perregaux.

Les commissaires sont :

Aline DUPONTET	Eva FROCHAUX	Gregory TAMAGNI
Rémi PETITPIERRE	Françoise ADLER	
Claudine DIND	Christine GOLAY-FAVRE	

8. Rapports de commission.

N° 13/5.17 Demande d'un crédit de CHF 1'314'000.00, subventions et participation de tiers non déduites, pour la création d'un carrefour à feux à l'intersection entre la rue Saint-Domingue et l'avenue des Pâquis, pour l'adaptation du carrefour avenue des Pâquis – avenue de Peyrolaz – demi-jonction autoroutière de Morges-Est à la mobilité douce et pour la participation communale à la mise à jour de la régulation du carrefour Plan-Muret.

M. Lucien REY, président-rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis. La discussion est ouverte.

M. Bertrand GILLIARD annonce qu'il est le commissaire qui s'est abstenu parmi les membres de cette commission. Après mûre réflexion il pense même qu'il faut refuser ce préavis. Il constate un manque d'enthousiasme de la part des conseillers par rapport à ce projet. Dépenser un million uniquement pour le carrefour St-Domingue-Pâquis n'est pas anodin. L'amélioration pour les bus lui semble minime, selon lui cela permettra « à tout casser » de remonter une colonne de 5 voitures. Il se demande si des feux vont réellement améliorer la situation. Il prend l'exemple de l'avenue H.-Warnery, en dessous de la patinoire, qui fonctionne sur le fair-play, sans feu ni giratoire, même aux heures de pointe. En dehors des heures de pointe, ce système de feux va provoquer des arrêts et des redémarrages, entraînant bruit et pollution.

La question de l'amélioration pour les piétons lui paraît discutable, car selon ses calculs il faudra passer jusqu'à cinq feux pour gagner Beausobre, au lieu d'un actuellement.

Ces travaux ne résoudre pas les problèmes d'engorgement des Charpentiers qui sont directement liés au goulet d'étranglement des Charpentiers.

Concernant le réaménagement du reste des Pâquis, qui est prévu, le projet n'est ni réalisé, ni chiffré, en tous les cas la commission n'a pas reçu d'informations. M. Gilliard profite pour revenir sur le PDCIRC qui est toujours au stade de vœu pieux. Ce préavis est un énième projet de travaux routiers à Morges, sans qu'il n'existe de vision d'ensemble à long terme.

Il estime que l'OFROU peut corriger les feux à la sortie de l'autoroute en tenant compte de la synchronisation avec les feux à venir et en adaptant le matériel afin de ne pas se trouver dans la problématique actuelle due à l'impossibilité de remplacer le capteur défectueux car il est incompatible avec le reste du système.

Il y a selon lui une question de priorité et d'urgence, si les efforts étaient portés sur la synchronisation des feux aux Charpentiers, avec une gestion intelligente pour les piétons, en face de la Poste, cela serait à son sens plus efficace.

En commission, ils ont été informés que des simulations avaient été effectuées. Ce qui l'étonne car si cela avait été fait, pourquoi dépenser CHF 19'300.00 pour une « stratégie de régulation du carrefour » ?

Pour toutes ces raisons, M. Gilliard invite l'assemblée à refuser le préavis, à renvoyer le dossier à la Municipalité pour étude approfondie, dans le but non pas de l'enterrer mais de le ressortir une fois que toute la problématique de la traversée de Morges aura été sérieusement étudiée.

M. Yvan CHRISTINET se pose des questions quant à la réalisation de ce projet. Il y a une certaine amélioration pour les piétons depuis Peyrolaz, la traversée sera plus longue mais plus sécurisée. Le trottoir actuel qui permet le passage de Peyrolaz aux Pâquis, sera remplacé par une piste cyclable et une information sera diffusée aux utilisateurs de Beausobre pour qu'ils prennent le bon chemin.

Actuellement, sur l'avenue H.-Monod, il est compliqué de faire respecter la règle que les vélos circulent à droite et les piétons à gauche. Idem pour la rue Centrale, les piétons n'empruntent pas toujours le passage souterrain des Charpentiers, mais traversent au moyen des feux et une barrière a même été installée afin d'éviter des accidents. Ceci pour dire qu'il est difficile de faire changer les habitudes des gens et qu'il en sera certainement de même avec cette future piste cyclable.

Il constate, de manière positive, que la mobilité douce a été approchée, réfléchi et améliorée. Cependant, il doute de l'amélioration pour les piétons. Lorsque l'on traversera l'autoroute il faudra passer par une rampe, un tunnel, traverser un endroit qui devra être végétalisé pour le rendre plus agréable. Lorsque le piéton voudra continuer sur Pâquis pour se rendre au centre en direction des Charpentiers, il devra attendre à un feu rouge pour ensuite pouvoir traverser les Pâquis.

M. Christinet va s'abstenir sur ce dossier mais soulève l'aspect positif de la coordination avec la DGMR et l'Office fédéral des routes.

M. le Municipal Eric ZUGER amène des réponses aux différentes questions posées.

La première concerne l'itinéraire-piétons depuis Beausobre pour se rendre en ville. Il existe deux chemins. Le premier emprunte l'avenue de Vertou, ensuite la descente Peyrolaz sous le passage de Yersin, pour arriver en direction de la Gare. C'est le plus court lorsque l'on sort depuis derrière par le Théâtre.

Le deuxième consiste à descendre en direction de la sortie de l'autoroute Morges Est, à suivre le trottoir qui passe sous l'autoroute et à passer les deux feux pour rejoindre le trottoir qui longe le futur Hôtel-de-Police.

Ce qui est proposé, c'est que sous le pont de l'autoroute il y aura un passage piétons qui permettra de traverser en une fois et de rejoindre le triangle qui se trouve derrière l'ancienne usine Neeser et de là passer dans le passage sous voies CFF et descendre

l'avenue des Pâquis. A cet endroit, un éclairage public visant à favoriser la sécurité des passants est prévu. Cet itinéraire n'est pas plus long, il comporte deux traversées. Par la suite il sera nécessaire d'installer un passage piétons à St-Domingue, il y aura donc un feu de plus qu'aujourd'hui au final.

Si la bande cyclable sur l'avenue H.-Monod est utilisée par les piétons, c'est certainement parce qu'il n'existe pas d'éclairage côté Jura, alors que le côté proche de l'autoroute est éclairé et donc plus sûr. Cet élément n'avait pas été pris en compte lors de l'aménagement de la piste cyclable, raison pour laquelle il est prévu d'installer un éclairage public de qualité sur la partie des Pâquis, proche de la Maison d'Igor. C'est une vraie amélioration car il est plus agréable de se déplacer à pieds dans cet endroit où il n'y a pas de trafic que de suivre des murs hauts (5 à 6 mètres) sans accès ni à gauche, ni à droite, auprès de propriétés privées et au bord du trafic.

Concernant la question de la simulation, des ingénieurs en trafic se sont posé la question si le phasage des feux permettait l'écoulement du trafic. Il a été démontré qu'une amélioration importante pouvait s'en suivre.

Pourquoi faut-il changer le système de gestion de ces feux ? Il y a quelques années, suite à la foudre, un des postes de commande a lâché et a été remplacé. Suite à ce remplacement, il n'a jamais été possible de retrouver une bonne synchronisation entre l'entrée et la sortie de l'autoroute, soit le carrefour avenue Muret et avenue de Plan. Il n'a pas été possible de retrouver les mêmes phases pour avoir quelque chose de fluide. Il faut tenir compte des travaux actuels qui provoquent un engorgement supplémentaire. Lorsqu'il y a des accidents sur l'autoroute on ne peut pas avoir une meilleure fluidité, car c'est une condition exceptionnelle.

M. Gilliard mettait en doute le fait que l'on puisse réguler le système. M. Züger informe qu'aujourd'hui il existe des boucles dans le sol et concernant la problématique des cyclistes non détectés, il existe désormais des nouvelles technologies qui fonctionnent avec des caméras infrarouge capables de détecter les cyclistes ou les piétons.

La régulation ne se fait plus en fonction d'une règle stricte, il existe 4 programmes pour faire fonctionner ce feu. En semaine, aux heures de pointe ou en dehors, et les horaires du week-end. Les systèmes qui seront mis en place permettront une régulation en fonction de la demande.

Il est vrai que le montant de CHF 1'314'000.00 est très important. Il faut voir que la part importante concerne les infrastructures routières, tels que les abaissements de la route pour permettre des bordures de trottoirs ou la transformation d'îlots. Les transformations techniques qui permettent de gérer les feux viennent en deuxième position.

M. Gilliard met en doute le fait qu'un carrefour à feux soit nécessaire à St-Domingue. Les réflexions faites par les mandataires montrent que pour avoir un bon accès aussi bien en entrée qu'en sortie, à Pâquis 27 (où se trouveront dans le futur la PRM, bon nombre d'habitants et des activités) il n'était pas judicieux d'avoir un feu qui permet d'autoriser ou non l'entrée ou la sortie de cette parcelle. Pour une gestion de qualité du trafic, il était préférable de considérer ce carrefour comme un carrefour à quatre branches. Cet investissement prend de l'avance sur ce qui doit être réalisé. Or si cela

n'est pas réalisé aujourd'hui, la problématique se posera à nouveau à court terme et il faudra la régler.

M. Züger pense avoir répondu aux différentes questions posées ce soir et demande de le rappeler en cas d'oubli.

M. Jean-Bernard THULER se réjouit que ce projet prenne en compte la vie des cyclistes en Ville de Morges, notamment leur sécurité. Il déclare ses intérêts, il est ProVélo. Pratiquant régulièrement le vélo en ville, il affirme que c'est dangereux de rouler à vélo à Morges aujourd'hui. Il soutiendra ce préavis et remercie le service technique et M. Aubert pour ce progrès.

M. Jacques DUBOCHET constate que ce soir il est beaucoup question des piétons. Il rappelle qu'il y a quelques années un petit groupe de personnes avait réfléchi à cette question et était arrivé à la conclusion que plutôt que de passer par l'avenue des Pâquis, les piétons avaient accès à un magnifique chemin qui, partant de Beausobre, traverse l'avenue de Vertou, passe devant la Maison des Eclaireurs, poursuit sur un joli petit chemin qui suit l'autoroute et arrive au chemin de Rosemont pour passer devant le jardin de la Bergerie et arriver au chemin de Saint-Roch et finalement à la Gare. Ce chemin est charmant, facile et fait pour les piétons. On en a parlé au moins quatre fois en disant que c'est une bonne idée. M. Dubochet demande s'il ne serait pas possible de réactiver cette idée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité, 1 avis contraire et 37 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'314'000.00, subventions et participations de tiers non déduites, pour la création d'un carrefour à feux à l'intersection entre la rue Saint-Domingue et l'avenue des Pâquis, pour l'adaptation du carrefour avenue des Pâquis - avenue de Peyrolaz - demi-jonction autoroutière de Morges-Est à la mobilité douce et pour la participation communale à la mise à jour de la régulation du carrefour Plan-Muret ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 65'705.00 par année, à porter en compte dès le budget 2018.

9. Motion du Groupe des Verts "Pour plus d'accessibilité au lac et aux berges pour tous, flore, faune et humains" – Développement.

Mme Claudine DIND lit le texte de la motion, annexée au procès-verbal.

10. Interpellation Frédéric Vallotton et consorts "Pour une manipulation appropriée de nos archives" – Réponse de la Municipalité.

M. Frédéric VALLOTTON affirme que cette réponse l'a presque converti. Il reste toujours dubitatif sur la manipulation des parchemins mais c'est un point de détail. Il aurait aimé avoir une réponse si complète au moment où il a posé sa question il y a plus d'une année dans le cadre d'une séance de commission. Il remercie la Municipalité pour cette réponse précise qui le satisfait.

11. Interpellation du Groupe PLR "Commission consultative Suisses-Etrangers : quand saine gestion et fantaisie ne font pas bon ménage" – Réponse de la Municipalité.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes : Il y a beaucoup à dire sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation du Groupe PLR.

« Je relèverai pour commencer quelques rares sujets de contentement.

D'abord ce constat : la Municipalité ne conteste aucune des affirmations contenues dans l'interpellation. C'est au moins ça. Tout au plus elle essaie de faire croire que certains chiffres sont inexacts : on va y revenir. Mais la Municipalité ne conteste pas les gratifications de fin d'année, les voyages culturels (même si elle omet de préciser l'ampleur des subsides accordés), le compte qui n'a jamais été contrôlé par personne, les activités très rémunératrices de la Commission consultative Suisses-Etrangers et les bénéfices substantiels dont on ne sait toujours pas comment ils ont été utilisés, mais qui n'ont en tout cas pas été rétrocédés à la Commune.

Enfin, en grattant bien dans les recoins, on découvre des portions de phrases qui donnent un petit espoir que la Municipalité a pris conscience, malgré sa volonté affichée de minimiser le problème, qu'une remise en ordre est nécessaire.

Ainsi dans sa réponse à la troisième question, deuxième paragraphe : « La Municipalité est consciente de l'ambiguïté qui existe actuellement. Sensibilisée par la situation, la Municipalité a prié ses deux déléguées au sein de la commission [...] de réfléchir rapidement, avec les membres de la commission, à un mode de gestion qui soit conforme aux pratiques municipales actuelles ».

Et puis, dans la réponse à la cinquième question : « La Municipalité a décidé de mandater un expert-comptable pour contrôler les écritures comptables de la commission. Le but de cette expertise consiste à :

- Attester de la tenue de cette comptabilité*
- Vérifier comment l'argent a été utilisé ».*

Et c'est à peu près tout.

Excepté ces quelques bribes, d'ailleurs vite oubliées, la réponse dans sa globalité donne le sentiment que la Municipalité, malgré l'ambiguïté, malgré un mode de gestion non conforme aux pratiques, malgré la nécessité de vérifier comment l'argent a été utilisé, cherche à tout prix à faire fondre les problèmes soulevés comme neige au soleil. Elle commence par un dithyrambe sur deux tiers de pages qu'on s'étonne de trouver là en regard des questions posées. Et l'ensemble du texte laisse l'impression que la Municipalité s'est davantage préoccupée d'esquiver les interrogations plutôt que d'y répondre.

Les chiffres soi-disant faux

Je passe à du plus concret.

Dans l'interpellation, j'ai signalé que la Commission consultative Suisses-Etrangers avait reçu, bon an mal an – je me réfèrais plus particulièrement aux huit dernières années, soit depuis 2009 puisque 2009 est une année-charnière dans l'histoire de la Commission –, une aide communale variant « d'un petit peu moins de 4'000 francs à un peu plus de 10'000 francs ».

Vous avez l'amabilité, Monsieur le Syndic, d'écrire noir sur blanc que « cette affirmation est fausse ». Sans le moindre scrupule. Permettez que je vous retourne le compliment sans plus de nuances : c'est vous qui vous trompez. Tous les chiffres que j'ai donnés sont tirés des comptes de la Commune. Si donc, par extraordinaire, un de ces chiffres est faux, c'est de votre responsabilité et pas de la mienne.

On va prendre l'année 2010 puisque vous la citez. Dans les comptes 2010 de la ville de Morges, présentés par la Municipalité et approuvés par le Conseil communal, on trouve en page 20 les rubriques de la série 60'300. Elles tiennent en cinq lignes et je vais les énumérer (je vous épargne les numéros des lignes mais je les tiens à disposition si nécessaire) :

- première ligne, jetons de présence : zéro franc (c'est normal puisqu'ils ont été supprimés l'année précédente);*
- deuxième ligne, affranchissement : CHF 41.45;*
- troisième ligne, frais divers : CHF 6'755.25;*
- quatrième ligne, organisation « Grande Table » - couverture de déficit : zéro franc;*
- cinquième ligne, intitulée « Commission consultative Suisses-Etrangers » (et non pas « Subvention communale », comme vous l'avez indiqué au haut de la page 3 de votre réponse – je me permets respectueusement de vous signaler cette erreur) : CHF 3'500.00.*

Si on fait le total de ces cinq lignes : $0 + 41.45 + 6'755.25 + 0 + 3'500$, on arrive, avec n'importe quelle calculette, Monsieur le Syndic, à CHF 10'296.70. Sans surprise, c'est d'ailleurs ce total qui est inscrit dans les comptes 2010. Et, jusqu'à preuve du contraire, CHF 10'296.70, c'est, pour le commun des mortels en tout cas, « un peu plus de CHF 10'000.00 ».

Si on prend maintenant les comptes 2009, l'année où la décision de supprimer les jetons a été prise, on trouve CHF 3'140.00 pour les jetons de présence (c'est normal, ils ont été supprimés l'année suivante), zéro franc pour l'affranchissement et

CHF 836.60 de frais divers. Soit un total de CHF 3'976.60 inscrit dans les comptes. CHF 3'976.60, c'est, jusqu'à nouvel avis, « un peu moins de CHF 4'000.00 ».

Pour toutes les années comprises entre 2009 et 2016, à part les deux déjà citées, la somme totale attribuée à la Commission consultative Suisses-Etrangers est comprise entre CHF 4'000.00 et CHF 10'000.00. Je vais vous épargner la lecture de ces chiffres mais je les tiens à disposition si nécessaire. Tous ces chiffres montrent que l'affirmation « la Commission a pu bénéficier d'une aide communale variant, selon les années, d'un petit peu moins de 4'000 francs à un peu plus de 10'000 francs » est d'une rigoureuse exactitude.

Dans votre réponse, vous déclarez donc, en bonne place, que « cette affirmation est fausse ». Je proteste, Monsieur le Syndic, contre votre déclaration, dont on ne peut s'empêcher de penser que c'est une tentative de dénigrement à l'égard de l'auteur de l'intervention et une volonté de décrédibiliser le PLR, qui a déposé l'interpellation. Sur le plan de l'honnêteté intellectuelle, il y a mieux. Dans tous les cas, ça manque d'élégance.

On doit ici ajouter encore un petit commentaire.

Pour expliquer – ou pour tenter d'expliquer – que les affirmations contenues dans l'interpellation sont fausses, vous commettez une phrase qui veut dire, pour autant qu'on l'interprète juste (on est obligé d'interpréter, car cette phrase en soi est incompréhensible) que la Commission a donné CHF 5'000.00 à une télévision régionale pour qu'elle vienne faire un reportage sur la Grande Table, et que puisque la Commission a donné CHF 5'000.00 à une télévision régionale, alors c'est comme si la Commission avait reçu CHF 5'000.00 de moins et il faut en conséquence enlever ces CHF 5'000.00 dans les chiffres fournis par les comptes communaux.

Je précise qu'il n'y a pas la moindre mention de ce magazine « A la Vista », ni dans le budget de l'exercice 2010 adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 octobre 2009, ni dans le procès-verbal de la séance du Conseil du 2 décembre 2009 au cours de laquelle ce budget a été adopté, ni dans les comptes de l'exercice 2010 datés de mars 2011, ni dans le procès-verbal de la séance du Conseil du 29 juin 2011 au cours de laquelle ces comptes ont été adoptés. Le seul endroit où on trouve une mention de ce « magazine télévisé Carrefours - A la Vista ! pour l'intégration des étrangers » est le rapport de la Commission des finances présenté au Conseil communal en séance du 2 décembre 2009 : on nous donne quelques explications sur le contenu et les objectifs de ces émissions, mais à aucun moment il n'est question de sortir ces CHF 5'000.00 du poste « Frais divers » de la Commission consultative Suisses-Etrangers pour en faire une ligne séparée au budget.

Vous pouvez tourner ça comme vous voulez, Monsieur le Syndic, mais ces CHF 5'000.00 ont bel et bien été attribués à la Commission consultative Suisses-Etrangers, et c'est cette Commission, ou son Président, qui en a décidé l'usage : de manière incontournable, ces CHF 5'000.00 font partie du subside accordé par la ville de Morges à la Commission consultative Suisses-Etrangers. Sinon, par analogie mais aussi par dérision, on pourrait alors tenir des raisonnements du genre : si la Commission achète pour CHF 4'000.00 de parasols, alors c'est comme si la Commune avait donné CHF 4'000.00 de moins, si la Commission achète pour CHF 2'000.00 de tables, c'est comme si elle avait reçu CHF 2'000.00 de moins de la Commune ... J'arrête là, on est en pleine dérive.

Si, dans les comptes 2010 de la Commune, il est inscrit que la somme totale attribuée à la Commission consultative Suisses-Etrangers est de CHF 10'296.70, cela signifie que la Commission a bel et bien reçu CHF 10'296.70, et pas CHF 5'296.70. La manière dont la Commission dépense ces CHF 10'296.70 est une autre question dont on ne va peut-être pas parler aujourd'hui mais sur laquelle on sera sûrement appelé à revenir prochainement. Mais ce qui est d'ores et déjà une certitude, c'est que quelle que soit la manière dont cet argent a été dépensé, cela ne va pas diminuer d'un centime la somme allouée par la Commune à la Commission.

Je vais rester sobre, Monsieur le Syndic : l'explication que vous donnez en bas de page 1 pour tenter de faire croire que les chiffres mentionnés dans l'interpellation du PLR sont faux est indigne d'une Municipalité qui se respecte, qui respecte ses administrés et qui respecte les conseillers communaux.

Je passe maintenant à vos réponses aux questions posées dans l'interpellation.

La non réponse en guise d'aveu (question 1)

La première question était d'une simplicité probablement excessive : « Sachant que le Conseil communal a supprimé en 2009 les jetons de présence aux membres de la Commission consultative Suisses-Etrangers, considérez-vous comme normal que le Municipal président de cette commission ait continué de verser des gratifications analogues aux jetons de présence, sans interruption de 2010 à 2016 ? »

A cette question simple (« Est-ce normal qu'un Municipal continue à distribuer des jetons de présence alors que le Conseil communal en a décidé la suppression ? »), vous répondez ainsi (je cite, au haut de la page 2) : « La Municipalité a pris connaissance des pratiques internes à la commission en fin d'année 2016 », et vous ajoutez trois lignes purement décoratives en espérant peut-être qu'elles rendront moins criarde la vacuité de cette réponse.

Je renonce à m'étonner et je renonce à m'indigner.

Je vais simplement constater que par votre non réponse, vous reconnaissez implicitement qu'il est anormal pour un Municipal de ne pas respecter une décision du Conseil communal. C'est rassurant de savoir que vous trouvez cette situation incongrue. Mais nous sommes nombreux dans cette salle qui aurions préféré que vous nous le disiez franchement, en toute transparence, en toute honnêteté, en toute simplicité – et nous sommes nombreux qui n'aurions pas trouvé indécent que vous nous présentiez des excuses.

La rupture de confiance (question 2)

La deuxième question était simple aussi. Partant du constat qu'un Municipal n'a pas respecté une décision du Conseil communal et étant admis que la Municipalité exerce une responsabilité collégiale, n'y a-t-il pas un risque que la confiance soit rompue entre la Municipalité et le Conseil communal ?

Là encore, Monsieur le Syndic, votre réponse est stupéfiante. Tellement stupéfiante que je n'arrive pas à savoir s'il se cache derrière de l'hypocrisie ou de la candeur. Votre réponse, en résumé : « La Municipalité n'était pas au courant, donc la confiance est au beau fixe ».

Pour qu'un climat de confiance existe, Monsieur le Syndic, il faut être deux. Alors je vous le dis très franchement, même si ça me désole : peut-être, après tout, pensez-

vous sincèrement que le climat de confiance n'est nullement altéré par les événements dont on parle ces jours. Mais pour ma part, je n'ai pas confiance en une Municipalité qui met la tête dans le sable pour ne pas voir les problèmes, je n'ai pas confiance en une Municipalité au sein de laquelle la transparence n'existe pas et où un Municipal contrevient aux décisions à l'insu de ses collègues, je n'ai pas confiance en une Municipalité qui cherche à cacher les problèmes plutôt qu'à les résoudre.

L'invraisemblable transfert de responsabilité (questions 2 et 4)

Dans la réponse à la question 2 mais également dans la réponse à la question 4, la Municipalité tente de se dédouaner au motif que chaque parti a un représentant dans la Commission.

Bien sûr, on peut imaginer que, tout comme la Municipalité, chaque comité de parti se réunit chaque semaine et convoque régulièrement son représentant à la Commission consultative pour faire le point et le passer à la question. Je ne prends pas un grand risque en osant affirmer qu'aucun parti politique ne fonctionne ainsi : alors oui, les partis ont fauté par négligence et par légèreté et ils portent donc une part de responsabilité. Mais il ne faut quand même pas pousser le bouchon trop loin. Si un Municipal, pendant huit ans, n'a jamais rien dit à ses collègues municipaux alors qu'ils se voyaient chaque lundi après-midi, comment pouvez-vous raisonnablement reprocher à des membres de la Commission, dont certains ne sont même pas conseillers communaux, de n'avoir pas adressé régulièrement des compte-rendu détaillés à leur parti ?

J'ajoute une deuxième observation. Un Municipal, président de commission, exerce sur les membres de la Commission une autorité politique et une autorité morale. Parce qu'il exerce sa fonction au plus près de sa conscience et a priori, ce qu'il fait est juste, conforme aux usages, fidèle aux décisions, respectueux des règles. Cette autorité implique du Municipal une responsabilité. Abuser de cette autorité est une faute.

Imaginons un représentant de parti, non conseiller communal, qui est membre de la Commission, disons depuis 2000. Il a reçu des jetons de présence chaque année jusqu'en 2009 (jetons de présence accordés officiellement par le Conseil communal). Il en reçoit en 2010 (soit l'année après la décision du Conseil communal de les supprimer) : comment peut-on lui demander de s'étonner, puisqu'il en a reçu chaque année et qu'il ne sait rien de la décision du Conseil communal ?

Bien sûr, on peut lui reprocher de n'être pas allé consulter le procès-verbal de la séance du Conseil communal, bien sûr on peut lui reprocher de ne pas être éberlué en observant que les jetons de présence ne viennent plus par la poste mais par une enveloppe transmise de main à main par le Municipal, bien sûr on peut lui reprocher de ne pas avoir harcelé de questions le Municipal pour connaître les raisons de cette nouvelle procédure, bien sûr on peut lui reprocher de ne s'être pas interrogé sur le fonctionnement empirique de la Commission (pour reprendre les termes de notre Syndic) – même si, a priori, il a toutes les raisons de faire confiance au Municipal-président dont l'autorité, comme je viens de le dire, est tout naturellement respectée. Alors oui, le membre lambda de la Commission a donc aussi sa part de responsabilité. Mais tout de même : vouloir mettre au même niveau cette responsabilité et celle du Municipal qui a sciemment ignoré la décision du Conseil communal du 2 décembre 2009, alors qu'il était présent à cette séance (j'ai vérifié, il s'y est exprimé, c'est à la page 665 du procès-verbal), c'est simplement choquant.

En affirmant, comme elle le fait au deuxième paragraphe de la page 3, que « le fonctionnement n'a jamais été "un peu occulte" car tous les partis avaient un représentant au sein de la Commission», la Municipalité de Morges se réfugie derrière la soi-disant responsabilité des partis politiques et la soi-disant responsabilité des membres de la commission pour essayer de faire passer l'idée que la Municipalité et le Municipal en question ont fait tout juste et doivent être lavés de tout soupçon. C'est indécent.

Vouloir remettre la faute sur les membres de la Commission consultative Suisses-Etrangers et sur les partis, Monsieur le Syndic, ce n'est pas courageux, ce n'est pas une défense habile et ce n'est pas comme ça que vous allez nous convaincre.

Bilan provisoire et vœu

Je termine, Monsieur le Syndic, par un vœu pieux : j'espère que les démarches que vous avez mises en route à la suite du développement de l'interpellation permettront de faire toute la lumière sur les questions qui restent ouvertes. J'espère que vous communiquerez de manière transparente sur les conclusions qui seront tirées. Mais j'espère surtout que la Municipalité acceptera d'assumer ses responsabilités et qu'un climat de respect et de confiance pourra être restauré. »

M. le Syndic Vincent JAKUES n'a aucune intention de répondre aux propos de M. Burnand ce soir. La Municipalité avait conscience qu'en produisant une réponse écrite cela laissait le loisir à M. Burnand de produire le texte qu'il vient de lire en public. Selon lui, il aurait été plus élégant de faire parvenir ce texte à la Municipalité afin de lui permettre une réplique. Il a d'avantage le sentiment d'être au Tribunal qu'au Conseil communal et pense que les propos de M. Burnand dépassent largement les faits qu'il voulait dénoncer. La Municipalité prendra le temps d'analyser les propos tenus ce soir afin d'y amener la réponse adéquate et vérifiera, qui de la Municipalité ou du Conseil communal, est allé le plus loin sur l'échelle du dénigrement.

La Municipalité dans le respect de ses prérogatives et de ses délais a produit une réponse, les délais étaient courts en raison de la pause pascal. Les documents qui sont actuellement dans une fiduciaire permettront de faire la lumière sur les écritures comptables. Le seul droit que la Municipalité exprime ce soir est celui de produire une réponse à une interpellation. Chaque mot peut être interprété, chaque virgule, chaque millimètre de ce texte peut être passé au crible comme l'a fait M. Burnand, qui semble apprécier cet exercice et surtout avoir le temps de le faire. Néanmoins, les réponses produites et publiques sont le fruit d'une réflexion commune émanant de l'ensemble de la Municipalité, peut-être que cela manque de nuance, mais cela a été fait honnêtement avec responsabilité et au moyen de vérifications. Quand bien même il sera certainement nécessaire de revenir sur certains points.

M. le Syndic Vincent Jaques regrette ce jeu qui n'est pas symétrique, car M. Burnand a eu le temps de faire son analyse et de mettre en avant son point de vue dans son intervention, lequel n'est peut-être pas partagé par tous les Conseillers et Conseillères. La réponse que la Municipalité a donnée ne convient peut-être pas à M. Burnand mais M. Jaques affirme que la Municipalité a été juste et transparente,

sans aucune intention de dénigrement, et il lui faudra un peu de temps pour définir la manière dont elle donnera suite à l'intervention de ce soir.

M. Richard BOUVIER intervient au nom du Groupe PLR pour proposer et déposer la résolution suivante « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse preuve à l'avenir de d'avantage de transparence, et accepte d'assumer plus clairement ses responsabilités* ». Voir développement complet dans les documents annexés.

M. Jacques DUBOCHET ne parvient pas à trouver l'auteur d'une pensée qui lui vient mais dont les mots sont : « *Mon Dieu, donnez-moi les moyens de ne pas mélanger ce qui est important de ce qu'il ne l'est pas* » et dans ce cas particulier il ajoute qu'il faut se donner les moyens de traiter cette affaire à son juste niveau.

Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER cite l'article du 24 Heures du 28 avril 2017 qui pose la question de savoir si le PLR saura se satisfaire de la réponse de la Municipalité ou s'il entendait aller plus loin que « *cette petite tape sur les doigts* » selon les termes du quotidien. Le PLR ne peut bien sûr pas se satisfaire de cette réponse pour les raisons que MM. Burnand et Bouvier viennent d'exposer.

Pour sa part, elle a été choquée de lire dans la réponse de la Municipalité « *cette affirmation est fausse* » s'agissant des chiffres donnés par M. Burnand quant à l'aide communale dont la Commission Suisses-Etrangers a pu bénéficier. La presse aime les petites phrases assassines, la preuve en est par cette citation tirée de l'article du 28 avril 2017 du Journal de Morges « *elle (la Municipalité) précise également que les chiffres donnés par M. Pierre Marc Burnand, une aide communale variant de 4000 à un peu plus de 10'000 francs, sont faux* ».

Le lecteur lambda comprend ainsi, au mieux, que M. Burnand n'a pas vérifié ses chiffres, au pire, qu'il est un menteur.

Cette affirmation est grave car elle est fausse. Les chiffres donnés par M. Burnand ressortent des comptes communaux, il n'a rien inventé, tout est vérifiable et rigoureusement exact. Elle trouve renversant de lire dans la réponse de la Municipalité que ces chiffres sont faux et elle peine à croire M. le Syndic lorsqu'il affirme que la réponse de la Municipalité est honnête.

A son sens, même si en politique il faut accepter de prendre des coups et faire preuve de tolérance, tous les coups ne sont pas permis pour autant. On ne peut pas vouloir mettre son adversaire politique K.O. par de fausses affirmations.

Dans ce contexte particulier, Mme Kirchhofer pense que la Municipalité est allée trop loin et qu'il est regrettable qu'elle ne s'en rende pas compte. Cela l'inquiète pour la suite.

Ceci dit, elle a pris acte de la prise de conscience de la Municipalité quant à l'ambiguïté existante concernant l'aide financière allouée à la Commission consultative Suisses-Etrangers et à sa volonté de réfléchir à un mode de gestion qui soit conforme aux

pratiques municipales actuelles. Cela lui semble être un minimum. A ce titre, il faudra également se demander s'il est normal qu'une commission qui semble être autonome sur le plan financier touche encore une aide financière de la Commune ?

Enfin, Mme Kirchhofer pense que la résolution déposée par le PRL ne peut que contribuer à restaurer le climat de confiance entre la Municipalité et le Conseil communal et invite à la soutenir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président Baptiste MULLER lit la résolution formelle du PLR et la porte au vote.

La résolution est acceptée à 39 avis, refusée à 39 avis et 7 absentions. M. le Président Baptiste Müller tranche en faveur de la résolution. La résolution est donc acceptée.

12. Postulat David Guarna "Encourager l'utilisation de vélos en libre-service" – Dépôt et développement.

M. David GUARNA lit le développement du postulat, annexé au procès-verbal.

13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

M. le Syndic Vincent JAKUES informe que la Municipalité n'a pas de réponse orale ou écrite à apporter ce soir.

14. Questions, vœux et divers.

M. Frédéric VALLOTTON, en dépit de l'excellent travail de la voirie morgienne, constate un vrai problème d'abandon de mégots sur la pelouse et les chaussées. Il a vu croître le problème en deux ans. Serait-il envisageable de mettre en place une campagne de sensibilisation ? Par la distribution de cendriers de poches, de pose de cendriers sur les poubelles le long des quais. Le littering standard (abandon de déchets sur la voie publique) n'a pas non plus diminué, il aurait même augmenté. Pourrait-on inclure des consignes concernant cette problématique dans la même campagne de sensibilisation ainsi que rappeler aux propriétaires de chiens la façon dont ils sont censés évacuer les déjections de leurs canidés ?

M. Vallotton soulève des problèmes avec les Ecopoint des Uttins et de la Grosse-Pierre, qui ne sont pas utilisés convenablement. Certains usagers ne respectent pas le tri sélectif et vont même jusqu'à abandonner leurs encombrants sur place. Serait-il envisageable d'organiser une forme de surveillance ? Concernant les containers à compost, certains usagers ne comprennent toujours pas qu'il faut y déposer des déchets végétaux sans emballage. Dans ce cas la pose d'un panneau explicatif lui semblerait appropriée.

M. le Municipal Jean-Jacques Aubert informe M. Vallotton qu'il répondra lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Mme Aline DUPONTET regrette que l'accès à la gare par les quais soit sale et peu accueillant. Est-ce que la Municipalité connaît le calendrier d'entretien géré par les CFF ? Elle demande à inviter les CFF à s'y tenir et à y être attentif. C'est une porte d'entrée de la Ville qui se doit d'être agréable.

M. le Municipal Jean-Jacques Aubert informe Mme Dupontet qu'il répondra lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. Jacques-Alain DUFAUX propose d'embellir la Ville. Il a constaté en se promenant dans le Parc de l'Indépendance et sur les quais les points suivants. Sur l'allée Henryk-Opienski (qui passe au centre du Parc de l'Indépendance) il y a deux mini candélabres à terre, sans éclairage. Il ne pense pas que cela représente un gros travail de les réparer. Ensuite, sur le quai Lochmann, entre la rue des Tanneurs et la rue du Rond-Point, l'éclairage est assuré par deux « trognons » de lampadaires, et ceci depuis en tout cas deux ans. En prévision de l'été et du Livre sur les Quais, M. Dufaux souhaite que ces lampadaires (certainement en réparation) soient de retour afin d'embellir la Ville.

Il termine sur l'Espace 81, situé au centre-ville. L'exposition « Energie et alimentation » qu'il a été visiter, n'était pas très attirante car les panneaux n'étaient pas accrochés de manière à ce que l'on puisse les voir depuis l'extérieur.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond qu'il a constaté que les lampadaires étaient au sol dans le Parc de l'Indépendance et que pour les « trognons » le nécessaire sera fait également. Il remercie M. Dufaux pour ses remarques.

M. Bertrand Gilliard finit sur une note positive en informant que les interventions de MM. Züger et Thüler concernant la demande d'un crédit de CHF 1'314'000.00 pour la modification de plusieurs carrefours, l'ont convaincu de voter l'abstention plutôt que l'opposition, comme quoi le dialogue est utile.

M. Pascal GEMPERLI a eu une réponse dans le Journal La Côte à la question qu'il avait posée il y a deux mois concernant la qualité de l'air, notamment les particules fines. L'article relate que la pollution est en baisse depuis une dizaine d'années et qu'elle est principalement due à la réduction de la consommation par des chaudières à mazout et à gaz. Au développement de la mobilité douce, à la pose de panneaux photovoltaïques et beaucoup d'autres mesures allant dans le même sens. Il félicite la Municipalité et l'ensemble des citoyens pour ces acquis et le développement de ce mode de vie plus écologique. Il invite à encourager le tournant énergétique, lorsque l'occasion sera donnée lors du vote du 21 mai prochain.

M. Philippe DERIAZ remercie M. Gemperli pour son intervention. En effet, il avait posé cette question il y a deux mois et en parallèle la Commission de gestion posait la même question. M. Deriaz s'est adressé à M. Gemperli pour l'informer qu'une ré-

ponse plus circonstanciée lui parviendrait. Dans le cadre de la question de M. Gemperli, le quotidien La Côte a approché la Municipalité, ce qui a donné l'occasion de dresser un portrait complet des mesures prises et des résultats attendus et obtenus. La Municipalité continue à travailler dans cette optique.

M. Jean-Pierre MORISETTI revient sur sa demande du 7 septembre 2016 concernant la protection des documents officiels portés sur le site www.morges.ch ou l'extranet. Actuellement, tout un chacun peut ouvrir et modifier un pdf. Quand est-ce que ces documents seront protégés par une signature électronique ou un blocage quelconque ? Ce vœu ne lui paraît pas difficile à réaliser.

La parole n'est plus demandée, **M. le Président Baptiste MULLER** remercie les Conseillers pour leur travail et clôt la séance à 22h25.

Le Président

La secrétaire

Baptiste Müller

Tatyana Laffely Jaquet

Annexes :

- Postulat David Guarna « Encourager l'utilisation des vélos en libre-service ».
- Résolution du PLR déposée suite à la réponse de la Municipalité concernant les questions du PLR sur la Commission consultative Suisses-Etrangers.
- Motion du Groupe des Verts « Pour plus d'accessibilité au lac et aux berges pour tous : flore, faune et humains ».